

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 12 décembre 2011.

Etaient présents :

Monsieur FOURTANIER Gilles, Président de l'Université,
Monsieur REVERSAT Marc, Vice-président du Conseil d'Administration,
Mesdames GARDES Monique, PRADIN-CHEZALVIEL Brigitte,
Messieurs CRIBBS David, TAILHADES Philippe,
Mesdames CAUSSÉ Elisabeth, ONG-MEANG Varravaddheay,
Messieurs BOYER Marc-Gabriel, DAVID Bruno,
Messieurs SAYAH Amal, TROUILHET Jean-François,
Messieurs DELPOUX Christophe, JAYR Nicolas, PLANCHON Hugues,
Monsieur POUNT-BISET Antoine, Monsieur Cédric HAURET-CLOS
Messieurs BERGER Dominique, ROMATET Jean-Jacques, TRULLEN Gérard,
Messieurs URSAT Xavier, YUBERO Liberto.

Etaient représentés :

Monsieur GIBIAT Vincent,
Monsieur LONGIN Dominique,
Monsieur LEMAGNER Fabien,
Madame BELLOUBET Nicole,
Monsieur COTELLE Thierry.

Membres de droit :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame Foulon, représentante de Monsieur le Recteur,
Monsieur l'Agent Comptable.

Invités présents :

Monsieur le Vice-Président du Conseil Scientifique,
Monsieur le Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire,
Monsieur le Vice-Président Délégué Finances
Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Purpan,
Monsieur le Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire,
Messieurs les Directeurs des UFR PCA, MIG, SVT, LV, F2SMH,
Monsieur le Directeur de l'IUT A,
Madame la Directrice de l'IUT de Tarbes,
Monsieur le Directeur du SCD.

Début de la séance à 9h00.

Point 1 : Finances.

Point 1-1 : Budget 2012

Monsieur Le Directeur Général des Services explique que le tableau d'allocation des moyens, figurant à la page 31 du Budget, doit être à nouveau soumis au vote pour inclure l'ajustement des moyens alloués aux IUT. Il rappelle qu'il a été convenu avec les IUT que l'équilibre de leur budget se ferait par une dotation SYMPA, et que l'équilibre de la masse salariale serait trouvé par des ressources internes.

Le tableau d'allocation des moyens du budget 2012 est approuvé par 17 voix pour et 4 voix contre.

Monsieur Le Directeur Général des Services signale que le tableau de la page 33 concernant la comparaison des budgets initiaux, a été complété pour le budget 2011 par un autre tableau assorti d'une explication sur l'accord conclu avec les IUT. Dans ce dernier tableau, il est désormais tenu compte des modifications apportées au budget initial 2011 pour les IUT (annexes 1 et 2).

Monsieur Le Président remercie les directeurs des différentes UFR de Sciences d'être présents. Il annonce que Monsieur Broto a été élu Directeur de la Faculté des Sciences et Ingénierie (FSI) et qu'il prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2012.

Monsieur Broto se réjouit d'avoir été élu. Il a défendu un projet soutenu par l'établissement et pour lequel un travail d'équipe a été nécessaire. Il estime que cette mise en place a été faite à un moment opportun.

Monsieur Le Président précise que le premier objectif des directeurs des composantes Sciences a été d'élaborer le budget. Le second travail sera de terminer le contrat d'objectifs et de moyens pour pouvoir le signer rapidement ainsi que ceux des deux IUT.

En ce qui concerne le budget 2012 des choix vont devoir encore être faits car une notification du Ministère est annoncée pour demander de prévoir une réserve plus importante que celle de l'année précédente.

Il rappelle que le budget est une traduction chiffrée des choix effectués pour assurer le fonctionnement et le développement de l'établissement. Des économies sont demandées sur le fonctionnement de l'Université, en mutualisant par exemple, car il faut dégager des marges pour investir sur les bâtiments.

Pour identifier les choix à adopter, plusieurs solutions ont été mises en place.

Une lettre de cadrage a été diffusée en juillet. Elle donne les grands principes que l'Université souhaite mettre en place.

Un projet d'établissement a été défini. Il s'agit d'un document pour lequel chaque composante ou UFR a participé à l'élaboration mais qui n'est pas figé. Ce sont des projets transverses regroupés en axes.

Les contrats d'objectifs et de moyens (COM) définissent les grandes lignes de ce que veut effectuer chacune des composantes avec le soutien de l'établissement.

Le contrat quinquennal a choisi sept priorités qui, associées à d'autres projets transverses, permettent à l'établissement de bénéficier d'un surplus (utile pour la mise en place de la FSI par exemple).

Monsieur Couderc explique que le budget doit être sincère, à savoir que l'ensemble des dépenses envisagées doivent être prévues dans l'enveloppe choisie. Il s'agit d'un acte d'autorisation des dépenses, valable pour une année, qui doit être voté en équilibre réel. Il

rappelle que l'Etat risque d'augmenter considérablement la réserve. Par conséquent, des efforts rapides devront être faits.

Depuis la loi sur l'autonomie des universités, l'ensemble de la masse salariale Etat doit être attentivement examinée. Il rappelle que cet ensemble de moyens permet de mener à bien la politique de l'établissement au niveau du personnel, du fonctionnement et de l'investissement. Il note que l'établissement dépense beaucoup en fonctionnement et en ressources humaines et trop peu en investissement et attire l'attention sur la nécessité d'un réajustement.

Cette autonomie se fait sous contrôle, notamment, de la tutelle et des commissaires aux comptes qui certifient les comptes de l'Université. Pour cela, il faut arriver à faire l'inventaire physique des biens de l'établissement.

Le projet annuel de performance devrait être mis en place au sein de l'établissement mais au vu du manque de trois COM majeurs (IUT et de la FSI), la réglementation n'a pas pu être respectée.

L'Etat développe trois axes stratégiques :

- mieux répondre aux besoins de qualifications supérieures du pays (avoir 50% d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur),
- améliorer l'efficacité de la recherche universitaire
- porter la France au meilleur niveau mondial dans les domaines de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le bonus contractuel finance des actions transverses et permet de piloter l'ensemble des actions demandées par le Ministère comme garantir une offre de formation lisible et de qualité, adapter la gouvernance et le pilotage aux ambitions de l'Université ou consolider la politique de site.

Enfin, l'établissement possède 11 indicateurs communs aux autres universités et 7 indicateurs propres à l'UPS.

Madame Sinfort rappelle les évolutions de la structure budgétaire. Depuis que l'Université est passée aux compétences élargies, elle fonctionne avec un budget décomposé en un budget agrégé et des budgets des services inter-établissements (budgets annexes).

Elle explique que le budget agrégé est formé du budget principal qui est l'agrégation de tous les budgets propres intégrés et de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de la Fondation.

Le SAIC a disparu et a été intégré dans l'UB Recherche. De plus, les anciennes unités budgétaires qui représentaient les composantes MIG, PCA, SVT, LV ont été fondues dans la FSI.

Ensuite, elle parcourt le document budgétaire composé de la lettre de cadrage, de la structure budgétaire, de l'allocation de moyens, de la construction du budget avec le calcul de la capacité d'autofinancement (CAF) et la réalisation de l'équilibre.

Le budget est constitué, en dépenses, des trois enveloppes (masse salariale, fonctionnement et investissement) croisées avec les destinations LOLF et, en recettes, des subventions Etat, des autres recettes, et des recettes d'investissement croisées avec l'origine des fonds.

Il s'agit là d'une présentation avec des lignes d'équilibre constituées essentiellement de la dotation SYMPA.

Le budget 2012 a augmenté environ de 4 % en recettes et en dépenses.

Elle précise que le fonds de roulement sera abondé même si les dépenses sont plus importantes que les recettes grâce à la CAF. En effet, la ligne d'équilibre est représentée par la différence entre les recettes et les dépenses. Elle est constituée de l'utilisation de la réserve d'amortissement.

La construction du budget 2012 se fait en deux parties :

- le compte de résultat prévisionnel constitué des recettes et des dépenses des enveloppes de masse salariale et de fonctionnement.
- le tableau prévisionnel abrégé constitué des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Ce sont ces deux parties qui permettent de déterminer la variation prévisionnelle du fonds de roulement.

La capacité d'autofinancement permet à l'établissement de financer sa croissance et son développement.

Monsieur Couderc se réjouit du fait que la variation prévisionnelle du fonds de roulement soit en augmentation par rapport à l'année dernière. Mais il insiste sur le fait que ce chiffre devra encore augmenter les prochaines années afin de renouveler les biens.

Il déplore que la dotation aux amortissements soit irrégulièrement disposée au sein de l'établissement. En effet, sur 22 unités budgétaires, 7 neutralisent l'intégralité de la charge d'amortissements et seules 4 UB concentrent la dotation nette (IUT A et IUT de Tarbes, FSI et DSL)

Certaines composantes ont prévu plus de 300 000 € d'investissement dans l'année pour faire différents travaux mais aucune épargne n'est prévue pour renouveler les biens.

Il rappelle que l'Etat alloue à l'Université :

- 217 168 326 € pour la masse salariale
- 54 096 693 € au titre de SYMPA et
- 1 000 000 € de bonus contractuel.

La réserve budgétisée, prévue lors de l'élaboration du budget, était de 617 003 euros. Mais elle s'élèvera en réalité à 5 ou 6% de l'ensemble SYMPA. Cette fourchette sera calculée à partir des excédents d'initialisation des établissements, qui sont positifs pour les universités de Toulouse (excepté Albi). Ce montant sera signifié par le ministère en janvier.

Madame Sinfort précise que les recettes autres que les subventions Etat ont augmenté. Une grande partie concerne les reprises et les neutralisations. Cette recette est due à l'intégration du patrimoine en comptabilité.

Les recettes en investissement enregistrent une baisse mais il s'agit de recettes du CPER perçues l'année précédente et non renouvelées cette année.

Au niveau de la répartition des recettes (hors dotation Masse salariale Etat), ce sont les dotations ministérielles qui apportent la majeure partie des recettes à l'Université (42 %).

La taxe d'apprentissage se maintient et augmente légèrement ; les droits d'inscription augmentent de manière régulière (conséquence de l'augmentation du nombre d'étudiants).

Concernant l'évolution des dépenses, on observe une augmentation très nette de la dotation aux amortissements. Sur la masse salariale, le phénomène se traduit par la budgétisation des contrats de recherche de l'ancien SAIC. La tendance est à la baisse quant aux investissements.

L'augmentation de la partie enseignement établie en 2010 correspond à l'intégration des contrats doctoraux LOLFés. Une évolution non négligeable concernant la Recherche apparaît et est due à la budgétisation des contrats de Recherche.

L'immobilier est le seul domaine pour lequel est enregistrée une baisse régulière, depuis quatre ans.

Sur le pilotage, la hausse constatée est due au fait qu'on projette sur le N1 UPS, depuis l'an dernier, des sommes d'argent qui permettent d'apporter de la souplesse en fonctionnement au cours de l'année. Cela permet d'avoir une meilleure réactivité lors de la mise en place des crédits dans les composantes et évite de passer par des procédures lourdes telles que les Décisions Budgétaires Modificatives.

Monsieur Couderc rappelle que le Plan Campus va être bénéfique dans quelques mois mais il sera nécessaire de diminuer le fonctionnement pour mieux assurer l'avenir de l'université.

Monsieur le Directeur Général des Services explique que l'établissement consacre de trop faibles sommes pour l'immobilier, et notamment à la maintenance des bâtiments puisque cela concerne 1% seulement de la dotation de fonctionnement (hors masse salariale).

De plus, avec la mise en place des contrats de partenariat publics/privés pour Plan Campus, l'établissement doit participer au financement de l'entretien et de la maintenance des locaux impactés. Un loyer devra être payé chaque année aux titulaires de ce partenariat. Par conséquent, il faudra, au niveau du prochain budget, revoir quelques répartitions pour permettre de positionner des crédits suffisants à cette demande.

Monsieur Couderc fait une brève présentation des budgets des 3 services inter établissements qui seront soumis au vote du Conseil d'Administration: le SIMPPS, le SIUAPS, le SIREMIP.

Madame Le Breton présente la partie masse salariale du budget. Elle précise que le budget agrégé (hors services inter universitaires) ainsi que les plafonds masse salariale pour le SIMPPS et le SIUAPS seront soumis au vote du Conseil d'Administration.

Concernant l'évolution de la masse salariale entre 2010 et 2012, elle fait remarquer que la part SAIC est en évolution importante et que la part salariale des composantes est légèrement en baisse en 2012.

Les facteurs d'augmentation de la masse salariale sont des mesures statutaires, traduites par des revalorisations qui vont s'appliquer en 2012, l'augmentation du CAS pension (cotisation pour la retraite des fonctionnaires titulaires), l'évolution du SMIC (+2.1%), qui peut concerner à la fois les titulaires et les contractuels, et des taux IRCANTEC.

Concernant la répartition des emplois, elle précise que le plus gros pourcentage des emplois se trouve à la FSI, puisqu'il s'agit d'un regroupement d'UFR.

Elle commente les répartitions entre Enseignants-chercheurs et BIATOSS ainsi qu'entre titulaires (67 %) et contractuels (33 %), dont 29 % de contrats à durée déterminée et 4 % de contrats à durée indéterminée.

Monsieur le Directeur Général des Services demande quels sont les éléments de l'évolution de la masse salariale abondée par le Ministère.

Madame Cortes précise que les augmentations financées par l'Etat concernent le CAS pension mais aussi les mesures catégorielles imposées par l'Etat, celles qui sont à l'initiative de l'établissement devant être autofinancées.

A la demande de **Monsieur Reversat**, **Madame Le Breton** confirme qu'il est possible de donner des détails sur la ventilation des emplois.

Madame Iriart présente les budgets 2012 des UB Patrimoine et UB 101.

Sur l'UB Patrimoine, elle fait une rapide présentation des dépenses qui sont, pour l'essentiel, obligatoires. Elles correspondent aux fluides, aux entretiens des espaces extérieurs, à l'entretien courant ainsi qu'aux opérations immobilières.

En ce qui concerne la maintenance et la mise en sécurité, elle explique que des travaux sont menés de manière mutualisée avec l'ensemble des services techniques (mise en sécurité des ascenseurs, alarmes SSI, contrats de maintenance pour la SSI, travaux de maintenance collective et travaux de réhabilitation et de sécurité).

Sur le schéma directeur de sécurité, les actions chiffrées en tant qu'actions urgentes (avec mise en danger des bâtiments et des personnes) ont été évaluées pour l'établissement à 150 M€, bien au-dessus de la somme que peut y consacrer l'UPS.

En ce qui concerne l'UB 101, la préoccupation essentielle était de créer des marges de manœuvre afin de payer les cartes MUT pour les étudiants puisque la Région ne les finance plus pour les primo-entrants. Pour y parvenir, le budget de l'entretien des locaux a été renégocié. Cela a aussi permis de payer les cotisations obligatoires, notamment celles du PRES.

Le budget de la DTSI est réparti entre les départements de façon différente par rapport à l'année dernière. La baisse du budget de la DRST s'explique par une prévision de modifications des tarifs et une baisse des prestations extérieures.

Concernant les Relations Internationales, les ressources affectées ne sont pas inscrites au niveau du budget car les recettes sont établies à la fin de l'exercice. C'est le seul service de l'UB 101 qui bénéficie du bonus contractuel pour un montant de 200 000 €.

Monsieur Ruffat établit une rapide présentation du budget Recherche pour 2012.

La caractéristique majeure est le regroupement de l'ensemble des moyens de la Recherche autour de la même UB 111, qu'il s'agisse de la dotation ministérielle ou des activités de partenariat et de valorisation.

La dotation ministérielle issue du modèle SYMPA est stabilisée mais quelques variantes liées à des choix stratégiques ou politiques ressortent. Le montant de la dotation des unités de recherche est en légère diminution par rapport aux années précédentes car il a été attribué un budget pour la politique des pôles et valorisation. En effet, l'année 2012 est marquée par la structuration budgétaire des pôles de recherche. Leur donner un certain nombre de moyens pour qu'ils puissent conduire des actions communes à plusieurs laboratoires a été souhaitable.

La ligne « Valorisation » a été supprimée puisqu'il s'agissait d'une somme versée au SAIC.

Les 250 000 euros de l'Enseignement-Recherche sont attribués à l'UB RH et servent à financer les heures complémentaires et les comités de sélection.

Concernant les autres ressources, le préciput ANR est en hausse du fait de l'augmentation de l'activité « valorisation ».

Les contrats de recherche sont des contrats en gestion qui n'ont pas pu être exécutés en 2010-2011 et qui ont fait l'objet d'un report en 2012 dans le cadre de la pluri annualité des contrats. Si cette somme baisse dans l'avenir, cela signifiera que les contrats sont mieux exécutés.

Les contrats de recherche sont signés en 2011 mais vont être exécutés en 2012.

Monsieur le Président remercie les participants d'avoir fourni une présentation claire et pédagogique du budget et ouvre le débat.

Monsieur Sayah voudrait connaître le vote des composantes par rapport à leur budget.

Il s'interroge sur la provenance des 3 M€ « d'autres ressources » dans le budget du patrimoine. Il souhaiterait avoir la confirmation de la hausse de 5 M€ de la dotation Etat et connaître le montant du fonds de roulement que devrait avoir une université comme l'UPS.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un abondement au fonds de roulement et non du fonds de roulement.

Monsieur Sayah voudrait savoir ce que signifie « sup 48 000 euros » sur le budget RH.

Toujours sur la partie RH, lors de précédents Conseils d'Administration, un certain nombre de participants a souhaité connaître la contribution de l'Université dans le fonctionnement du PRES ainsi que celle des autres établissements qui bénéficient de ce fonctionnement. Il s'étonne qu'aucune réponse n'ait été apportée à ce jour.

Ensuite, il souhaiterait que soient expliquées les conséquences sur les UB de la réserve SYMPA de 5%. Cette hausse sera-t-elle un héritage laissé à la prochaine présidence ?

Il a noté une augmentation de 6 M€ des dépenses mais une baisse de l'investissement de 3 M€ et une masse salariale de 11 M€, en augmentation dans la partie contrats de recherche. Est-ce des évolutions d'une année à l'autre ?

Il constate que dans le pilotage étaient budgétisés 9 M€ afin de supprimer les Décisions Budgétaires Modificatives et répondre aux besoins des composantes. Quand ce montant a-t-il été voté en CA ? Une partie de cette somme était destinée à des projets transversaux et le CA devait être tenu informé de ces investissements. Il estime qu'il serait normal d'avoir ce retour à la fin de l'exercice budgétaire.

Il remarque aussi la participation de l'université à l'entretien-maintenance courante dans le cadre des PPP à partir de l'année 2014-2015. Quelle stratégie est mise en place pour prendre en compte ces dépenses ?

Dans la partie RH, il a noté des frais généraux à hauteur de 790 000 euros et voudrait savoir à quoi correspondent-ils ?

Les répartitions des postes se font-elles en nombre de postes, c'est-à-dire en ETPT ? Est-il possible d'avoir cette répartition en masse salariale ?

Monsieur le Directeur Général des Services confirme que cela peut être communiqué.

Monsieur Sayah s'interroge également sur les CDI enseignants ainsi que sur les CDD enseignants et demande si ce sont des vacataires.

Monsieur le Directeur Général des services confirme qu'il sera possible de préciser où sont situés ces CDI et quelles sont leurs fonctions.

Concernant le Patrimoine, **Monsieur Sayah** demande si le Plan Campus compensera et prendra en charge les 2 M€ de travaux de réhabilitation.

Concernant l'UB 101, il a noté une baisse du budget de la DSRT et de la DSIG de manière très importante. Avaient-ils des budgets trop excessifs ou bien les missions confiées à ces deux départements sont-elles remplies autrement ?

Il s'étonne que le budget handicap soit en baisse alors même qu'une mission handicap vient d'être créée.

Sur la partie recherche, il constate que le préciput augmente de 200 000 euros. Quelle est la destination de cette augmentation ? Sur la partie IUF, quel est le retour sur les composantes ? De plus, comment l'augmentation de 7 % des prestations Recherche a-t-elle été évaluée ?

Enfin, quelles sont les raisons des diminutions concernant le BQR, la partie bibliothèque et les unités de recherche ?

Monsieur le Président considère qu'il faut vraiment réfléchir à la façon de procéder pour la mise en réserve de 5 %. Il faut mettre en place un groupe de travail.

Pour les documents demandés par Monsieur Sayah concernant le PRES, il précise qu'ils sont diffusés au Conseil d'Administration du PRES et qu'ils pourront lui être facilement fournis. Les autres partenaires participent à leur niveau, et les chiffres pourront être communiqués.

La cellule handicap ne consomme pas tout son budget. Ce dernier est à l'équilibre et a été discuté avec le Docteur Cadieux. Cette cellule a été installée au Forum, endroit stratégique.

Au niveau de la Recherche, **Monsieur Milon** affirme, qu'à ce jour, la somme totale du budget est maintenue. Le travail de répartition entre les laboratoires doit être fait par les pôles. Le budget sera présenté en détail au Conseil Scientifique du 9 Février et une présentation globale de la répartition des moyens de la Recherche sera faite au Conseil d'Administration de février. Sous réserve des 5 %, les objectifs sur les dotations des unités resteront identiques à ceux de l'année passée.

Sur l'utilisation du préciput ANR, il a été décidé en 2011 d'affecter 700 000 euros pour la participation au financement des abonnements électroniques. Cette augmentation du préciput donne une marge de manœuvre supplémentaire.

Monsieur Chourreau estime que la baisse la plus visible est celle qui concerne les plans pluri formations, qui sont des actions de recherche communes à plusieurs laboratoires et qui peuvent concerner soit la documentation soit d'autres actions transverses.

En ce qui concerne le Service Commun de Documentation, il n'y a pas de baisse générale du budget. Cette stabilité induit des difficultés car les charges d'infrastructures ont fortement augmenté. Cela pose problème au niveau des acquisitions documentaires. Le contrat

quinquennal devrait pourvoir aux extensions des horaires d'ouverture. La documentation pour la recherche et pour l'enseignement ne pourra certainement pas être reconduite au même niveau que l'an passé. Une solution pourrait être étudiée avec l'amélioration du préciput ANR.

Concernant la contribution de l'UPS pour le PRES, **Madame Le Breton** dispose de ce chiffre, qui est aux alentours de 350 000 euros, en personnels mis à disposition.

Pour les frais généraux, les 790 000 euros couvrent le fonds d'insertion des personnels handicapés de la fonction publique, la retraite additionnelle pour la fonction publique et un budget prévu pour le capital décès. Il s'agit de masse salariale.

Le montant de 1 050 000 euros de frais généraux mentionnés dans le budget RH comprend également les frais de fonctionnement.

Pour les contractuels enseignants-chercheurs, il s'agit essentiellement d'ATER, de contractuels doctorants, de professeurs invités. Ce ne sont pas des vacataires. Les enseignants en CDI sont à l'IUT.

Monsieur le Président tient à préciser que 63 Instituts Universitaires de France ont été mis en place à l'UPS. Deux types sont répertoriés, les IUF séniors et les IUF juniors qui durent 5 ans. Les 2/3 des services sont à définir car les IUF se consacrent surtout à la recherche et ce sont les composantes qui assurent les heures complémentaires. Il lance un signal fort aux composantes de santé pour promouvoir des IUF dans le domaine de la santé.

Monsieur Couderc informe que les 5 M€ supplémentaires de dotation Etat correspondent à 3 500 000 de CAS pension, 797 000 euros d'augmentation du budget 2011 et 1 000 000 d'euros de bonus contractuel.

Sur la dégradation des bâtiments, la dotation allant à l'immobilier diminue parce l'UPS a un fonctionnement et un budget RH trop importants, sans oublier la réserve qui nécessitera de trouver des marges de manœuvre supplémentaires.

Sur la RH, au niveau de la comptabilité analytique et du budget LOLFé, les sommes indiquées sont erronées car la connaissance fine de l'activité de chacun de nos personnels est inexistante. Pour y remédier, le CTP devrait se réunir au mois de janvier pour indiquer l'activité et le niveau d'intervention de chacun des personnels dans les diverses activités LOLF. Avec cette connaissance précise, le budget LOLFé sera juste et chaque enveloppe sera mieux définie.

Monsieur le Président précise que le Plan Campus représente 13 opérations dont 10 pour l'UPS, soit 17% de la surface totale de l'établissement, c'est-à-dire 75 000 m² de rénovation sur 5 ans.

En dehors des PPP, il y a aussi la contribution du Conseil Général fixée à 25 M€ de rénovation de bâtiments de santé et de Sciences. Il se réjouit de ce bonus important dans ce domaine.

Il indique également que le ministère demande pour fin janvier les activités et bilans individuels des personnels en fonction de leur mois de naissance.

Monsieur Sayah note que pour la recherche, le budget de 2012 sera voté avec des chiffres erronés. Selon lui, des Décisions Budgétaires Modificatives s'imposeront par la suite. Il propose le vote global de la ligne Recherche aujourd'hui et le détail plus tard puisqu'il va être soumis à des fluctuations.

Pour le PRES, il ne demande pas les contributions des membres fondateurs mais plutôt les contributions des établissements qui bénéficient des services du PRES.

Enfin, il suggère que les conseillers aient systématiquement une fiche décrivant la « stratégie de l'UB » de manière à avoir une idée plus précise pour analyser le budget.

Monsieur le Président confirme que dans les COM, chaque composante devra, dans sa stratégie, donner ses objectifs et projets souhaités.

Monsieur le Directeur Général des Services souhaite intervenir à propos du périmètre Recherche et indiquer que depuis le 1^{er} janvier 2011, les dispositions de l'instruction fiscale de 2008 sont appliquées à l'Université. Cela permet, sur les moyens alloués pour la Recherche Fondamentale, de payer les dépenses hors taxe et donc d'accroître les moyens de la Recherche.

A partir du 1^{er} janvier 2012, les factures du SGE comporteront la TVA et le droit à déduction pourra donc être appliqué.

Madame Sinfort précise que les crédits provisionnés sur le N1 UPS sont mis en place sur production de justificatifs sur des sujets particuliers lors d'éventuelles notifications en cours d'année. Ce sont des opérations techniques et administratives dans lesquelles l'opportunité n'intervient absolument pas.

Monsieur le Directeur Général des Services indique que cela est étroitement corrélé avec le concept de sincérité du budget. Il s'agit bien de prévoir l'ensemble des recettes et dépenses d'un exercice. Les Décisions Budgétaires Modificatives approuvées par le Conseil d'Administration alourdisaient l'exécution budgétaire et ne donnaient donc pas une vision sincère du budget initial. Le Conseil d'Administration doit cependant être informé de la réalisation de ces recettes et dépenses prévues au budget et notamment sur la partie N1 UPS.

Monsieur Milon précise que ce qui a été reporté par les services sur la colonne 2011 du budget Recherche, était le projet de répartition TTC avant prise en compte de l'exonération de TVA. Donc il y a eu 2 versions de la colonne 2011, une avant prise en compte des correctifs TVA et l'autre après. Il confirme que le vote de la somme totale du budget de la Recherche est suffisant.

Madame Pradin souhaiterait que les COM signés soient présentés au Conseil d'Administration afin d'apprécier les différentes stratégies des composantes.

Monsieur le Président confirme que ce sera mis à l'ordre du jour dès que les 3 derniers COM seront signés.

Madame Pradin souhaite que Madame Foulon confirme la demande de réserve de 5 à 6% et ce que le Ministère entend faire des réserves de 2011.

Monsieur le Président précise qu'en 2010, l'Université avait fait une réserve de 420 000 € et l'Etat en a repris la moitié. En 2011, elle avait mis 620 000 € en réserve et l'Etat en a gardé la totalité.

Madame Foulon annonce que tous les opérateurs de l'Etat auront une mise en réserve à effectuer. Les universités auront un pourcentage supérieur au pourcentage demandé les années précédentes. Il serait de l'ordre de 5 à 7%.

Monsieur le Président confirme qu'il n'y a pas encore eu de notification.

Madame Pradin craint une inflation de ce pourcentage.

Elle précise avoir reçu le texte émanant du Conseil de la Documentation et exprimant les difficultés récurrentes de fonctionnement de ce conseil. Le budget de la documentation n'est donc pas passé devant leur Conseil.

Concernant le patrimoine immobilier et l'investissement, elle souhaiterait que les directeurs de composantes s'expriment sur le vote de leurs budgets et sur leurs difficultés.

Monsieur Chourreau précise que les membres du Conseil de la Documentation ont constaté divers dysfonctionnements. Il tient à souligner la difficulté de la situation causée par l'absence de son adjointe, en congé longue maladie, et par la nomination d'un nouveau responsable administratif qui n'a pas été formé à l'outil financier de l'Université. S'ajoute à cela une situation budgétaire difficile car les charges augmentent. Tout ceci a conduit à une préparation du Conseil de la Documentation tardive, raison pour laquelle les conseillers n'ont pas voulu siéger.

Monsieur le Président tient à rappeler que l'établissement soutient le SCD et lui consacre pour son budget 700 000 € du préciput ANR. Dans le contrat quinquennal a été formulée la volonté de faire évoluer la bibliothèque.

Monsieur Sayah pense que si les conseillers avaient une meilleure visibilité du budget durant l'exercice, les subventions de fonctionnement seraient accordées différemment. Il est important que le Conseil d'Administration ait un retour sur l'exercice des composantes.

Madame Sinfort rappelle que les crédits ont été ouverts sur la base de notifications officielles du ministère ou bien par rapport à l'augmentation des effectifs en santé et avec production de pièces justificatives.

Monsieur Sayah ne sous-entend pas qu'il y ait du favoritisme mais que la connaissance des subventions reçues en cours d'année pourrait être un élément permettant d'influencer l'attribution des moyens à la composante.

Monsieur Couderc comprend que Monsieur Sayah fait allusion à des recettes autres que les recettes SYMPA. L'année dernière, le budget 2011 a été diminué parce que l'enveloppe notifiée était bien inférieure à l'enveloppe votée et il a semblé plus juste, comme le dit M. Sayah, d'inclure les « autres ressources » dans les budgets.

Monsieur Reversat tient à saluer le travail considérable effectué pour présenter le budget de façon très compréhensible.

Monsieur Planchon souhaite intervenir sur la partie patrimoine/immobilier au vu des préoccupations des personnels sur l'état du bâti et sur la sécurité, suite aux avis défavorables liés à la sécurité incendie.

Il estime que le budget est un acte concret d'une stratégie, surtout dans la partie immobilière. Il s'inquiète des marges de manœuvres réelles pour la gestion du patrimoine immobilier. Il souhaite que le CA puisse redynamiser la Commission Patrimoine pour avoir une stratégie immobilière sur l'Université.

De plus les PPP dans le Plan Campus apportent une notion qui n'existe pas encore dans les Universités mais qui va être largement diffusée, notamment dans la dévolution du patrimoine, celle de propriétaire et de locataire.

Dans un premier temps, seules seront assurées les charges de locataire. Dans 35 ans, le patrimoine reviendra de plein droit à l'Université et se rajouteront, alors, les charges de propriétaire. D'autre part, il déplore que l'on oppose patrimoine et enseignement.

Il propose de mettre en place dans les différents bâtiments une charge locative ou des charges de loyers pour financer des travaux de remise en conformité du patrimoine de l'établissement.

Monsieur le Président précise que le patrimoine reviendra de plein droit à l'Université dans 25 ans et non dans 35 ans.

Madame Iriart indique qu'un document doit être transmis avant le 31 décembre au Ministère du Budget ainsi qu'au Ministère de l'Enseignement Supérieur pour retracer la programmation

sur 5 ans des différents travaux immobiliers. L'objectif est de mettre en place un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière.

Il est constitué de 2 phases,

- une phase diagnostique : des fiches bâtementaires sont en cours d'élaboration avec la collaboration de l'ensemble des composantes. Ces diagnostics ont été élaborés par les services techniques immobiliers. Ils concernent la mise en sécurité, l'accessibilité, les ascenseurs, les performances énergétiques. Chaque fiche doit identifier les dysfonctionnements par bâtiment et proposer des scénarios de programmation de travaux.

- une phase stratégie immobilière : elle doit être construite en fonction de ces diagnostics ainsi que des objectifs de l'établissement en matière de recherche et de formation.

La difficulté concerne les ressources financières à disposition. Le Plan Campus répond seulement à une partie de la problématique. Un comité de pilotage a été constitué afin de rédiger ce volet stratégique. Il est constitué du Vice-président Délégué des Finances, du Vice-Président du CA, du directeur stratégique de la Recherche, du directeur stratégique de l'Enseignement, du Vice-Président Délégué du Patrimoine et du Directeur Général des Services. Il repose sur un comité technique qui est composé de l'ensemble des services techniques et immobiliers, du département évaluation et prospective ainsi que d'un représentant du Recteur qui analysera le document avant de le transmettre aux autorités de tutelle. L'objectif du SPSI est de répondre aux objectifs fixés par la politique immobilière de l'Etat, à savoir la rationalisation des surfaces, la mutualisation des surfaces et le regroupement de service.

Monsieur le Président demande aux directeurs des composantes de s'exprimer sur le vote de leur budget.

Monsieur Mazoin souligne que les RCE obligent à faire une présentation claire du budget. Il approuve la constitution de la réserve de niveau N1 qui permet de fluidifier l'ouverture des crédits. Toutes les composantes n'ont pas un vrai Budget Propre Intégré (BPI).

Il signale que le Président a arbitré le maintien de la dotation des IUT ; cela entraîne des contraintes fortes. Concernant l'IUT A, la masse salariale, composée des HCC et des contractuels, est globalement stable. Cette enveloppe est maîtrisée et n'évolue plus. L'augmentation des fluides et des dépenses de fonctionnement, implique, dans le cadre d'un budget stable, une diminution des investissements.

Il y a donc là deux inquiétudes : la capacité à relever les plateaux technologiques et la capacité à améliorer le patrimoine.

Le BPI a été adopté par le Conseil de l'IUT mais ce dernier veut alerter le Conseil d'Administration sur 3 points qui devraient être détaillés au cours de l'année 2012.

Tout d'abord, un certain nombre d'enveloppes recouvrent des éléments divers, notamment l'enveloppe de 18 millions d'euros sur l'UB RH. Il serait intéressant d'avoir le détail de cette enveloppe et des différentes affectations aux composantes qui en bénéficient.

La deuxième observation porte sur les ETPT car il reste 3100 ETPT dont le détail de la ventilation est inconnu. Enfin, il souhaiterait avoir le détail de la ventilation des 4,7 M€ de logistique appliqués à l'immobilier.

Il est important de connaître ces détails pour avoir de véritables BPI.

Monsieur le Président a noté que 16 % des emplois sont dans les IUT mais ceci n'est pas suffisant par rapport à la finesse recherchée. Il constate que le bilan social fait au CTE a apporté une nette amélioration.

Monsieur Broto remarque que l'Université a demandé un exercice particulier et difficile aux UFR PCA, MIG, LV et SVT, qui était de préparer le budget pour une nouvelle composante en 2012. Ce travail a été fait sur la base de la dotation égale à la somme des 4 dotations de l'année précédente. Le budget a été réalisé sur l'analyse des besoins de la FSI.

La base de la réflexion a été de diminuer le fonctionnement pour la pédagogie. La FSI est en important déficit lié aux heures complémentaires. Une nouvelle maquette de formation a été

votée, mais malgré des efforts d'organisation importants, il y a une charge théorique supplémentaire de 10 000 heures. Le budget présenté est en déséquilibre d'un peu plus d'1 M€. Présenter un budget sincère en équilibre est impossible mais certaines pistes sont à explorer pour diminuer ce déficit.

Tout d'abord, la somme donnée à l'ensemble des UFR pour le PPRL ne semble pas représenter les véritables besoins. De plus, les langues vivantes sont assurées dans la plupart des composantes et la FSI n'a pas à supporter les heures complémentaires liées à cet enseignement dans d'autres composantes. De même, un bon nombre d'enseignants de la FSI enseignent dans d'autres composantes sans retour sur les HCC. Enfin, les décharges accordées aux enseignants chercheurs ne reviennent pas au niveau des composantes ; cela se traduit par des heures complémentaires qui sont à financer.

Il espère un effort de l'Université pour équilibrer ce budget. La FSI, quant à elle, poursuivra ses efforts de mutualisation dans le sens d'une réduction des heures complémentaires. Si cela s'avère insuffisant, elle demandera l'attribution d'un pourcentage des droits d'inscription. Enfin, il tient à préciser que le budget aurait été également en déséquilibre si les UFR étaient restées séparées.

Monsieur le Président estime qu'un gros travail a déjà été effectué puisque 60 000 heures complémentaires ont été supprimées dans la nouvelle habilitation par rapport au calcul initial. Le PPRL représente à peine 1/3 de ce que ce projet doit assurer. Il s'accorde avec Monsieur Broto pour dire que les composantes qui bénéficient des langues vivantes doivent participer. Il rappelle que le contrat quinquennal permet un soutien supplémentaire durant 5 ans afin d'assurer la mise en place de la FSI.

Monsieur Sixou explique que le budget de la composante Chirurgie Dentaire est le plus modeste de l'UPS et, de ce fait, les marges de manœuvre sont faibles, notamment lorsque des perturbations interviennent. De plus, le bâtiment vétuste, avec avis défavorable d'exploitation, pose de gros problèmes en termes de fonctionnement.

Le budget a été voté en équilibre à l'unanimité mais avec un certain nombre de réserves. Les maquettes d'enseignement ont été revues avec un programme d'enseignement européen. La politique de recherche a été modifiée. La formation continue est développée en s'appuyant sur l'activité du CHU. Tout cela a été fait avec un budget pédagogique en baisse de 30% en 3 ans. Il déplore que tous les moyens soient consacrés à l'entretien d'un bâtiment. Le seul espoir se traduit par l'éligibilité du bâtiment dans Plan Campus, puisqu'il est classé prioritairement pour une rénovation. L'une des solutions sera de mettre en place des partenariats innovants afin d'injecter des moyens dans la formation des étudiants. Il termine son propos en transmettant l'information donnée par Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine de Purpan dont le budget a été voté en équilibre à l'unanimité.

Monsieur Auneau précise que le budget 2011 de la F2SMH avait été bouclé en équilibre. De gros efforts sur l'exercice pédagogique ont dû être fournis puisqu'un nombre supérieur d'étudiants par TP/TD/CM, à celui recommandé par l'Université, a été recensé.

Des efforts supplémentaires ont été demandés pour le budget 2012. La rentrée a été difficile au vu des 400 étudiants supplémentaires. Cela suscite des heures complémentaires pour les enseignants et la présence de nombreux vacataires.

Ceci explique l'inquiétude d'un certain nombre de personnels et étudiants. A la suite d'une réunion avec le Président, il a été défini que, pour l'exercice 2012, le coût supplémentaire s'élèvera aux alentours de 90 à 100 000 €. De plus, une commission a été mise en place pour travailler sur les questions d'organisation pour 2012-2013.

Concernant le budget 2012, il a été voté après de nombreuses discussions. Une pétition a été adressée au Président afin de demander que tout ou partie des droits d'inscription revienne à la composante.

Il constate que la proportion des personnels BIATOSS par rapport aux enseignants est relativement faible. Il serait nécessaire de la revaloriser en fonction du nombre d'étudiants.

Monsieur le Président reconnaît que la F2SMH a fait beaucoup d'efforts mais l'incite à continuer dans cette direction. Il a soumis au Recteur le problème concernant la capacité d'accueil des étudiants dans cette composante.

Madame Farenc estime que le principal problème de l'IUT de Tarbes est l'investissement immobilier puisque l'IUT le prend en charge totalement. Il faut s'inquiéter de l'intégrité des bâtiments et de la sécurité.

Monsieur Knibiehler explique que le budget de la FSI est sincère mais en déficit de 1 M€. Des pistes sont proposées pour faire des économies mais le démarrage s'est fait dans des conditions dramatiques. Ce déficit va s'accroître puisque le Ministère demande de faire une réserve de 6 à 7 %. Il trouve regrettable d'entendre que la solution serait de faire des économies au niveau de la pédagogie pour abonder en partie cette réserve.

Il propose une prise de conscience et une réflexion stratégique globale. Les choix doivent être discutés de manière fondamentale par l'ensemble de la communauté pour savoir quelles orientations pédagogiques l'Université souhaite prendre.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il ne croit pas avoir entendu que les économies doivent être trouvées au niveau de l'enseignement. Il rappelle que le gel des postes n'a pas été considéré comme une marge de manœuvre par notre Université mais que cela a été fait dans de nombreuses universités.

Monsieur Hislen observe que les budgets des langues depuis 2000 n'ont cessé de diminuer malgré l'augmentation du nombre d'étudiants. Il y a là, une incohérence certaine. Le paiement des heures complémentaires en langues doit être fait au niveau de l'Université. Ce n'est pas uniquement le problème de la FSI.

Monsieur Trullen est impressionné par le travail effectué depuis 2 ans. Il estime que les COM transformeront les budgets en un outil de gestion et de pilotage dynamique. L'établissement y trouvera un avantage. Il serait intéressant d'avoir sur les 2 ou 3 dernières années l'évolution des effectifs étudiants et des effectifs salariés ainsi que l'évolution des heures complémentaires.

Enfin, il ne sait pas interpréter la participation financière des entreprises.

Madame Sinfort répond que les relations avec les entreprises se traduisent essentiellement par des contrats.

Monsieur Ruffat indique que les prestations de Recherche se font avec des établissements publics comme le Conseil Régional ainsi qu'avec des partenaires privés. Il est possible de connaître la ventilation entre le public et le privé.

Monsieur Sayah remarque que le bonus du contrat quinquennal est déjà intégré dans la FSI. Or, le déficit est toujours de 1 M€. Il voudrait savoir vers quelles solutions s'oriente la FSI pour exécuter son budget et s'il y a une réelle volonté de revoir la répartition du PPRL. La direction de l'Université vat-elle demander aux composantes de verser une contribution à la FSI pour l'enseignement en langues ?

Il serait également intéressant de savoir comment le budget de la FSI a été mis en équilibre et quels items ont été diminués.

Enfin, il s'inquiète des propos du Président sur le gel des postes. Réduire le nombre de personnes pour accomplir les missions ne lui semble pas être la bonne solution.

Monsieur le Président insiste sur le fait que l'UPS n'a pas choisi cette solution même si ce procédé a été opéré dans d'autres universités. Néanmoins, cela pourrait nous être imposé indirectement.

Monsieur Berger déclare qu'il n'est pas acceptable de proposer un budget en déséquilibre. Il aurait fallu bâtir un ou plusieurs scénarios équilibrés en détaillant les conséquences. Ce travail doit être réalisé par les responsables concernés et non pas arbitrairement a posteriori. L'Université n'a pas de moyens en réserve donc elle ne peut répartir que ce que lui donne l'Etat. La direction de l'établissement doit proposer des choix au Conseil d'Administration et ce dernier doit décider.

Monsieur le Président estime que la mise en place d'une nouvelle structure en conglomerant les budgets des années précédentes était un exercice difficile mais les pistes suggérées sont intéressantes et il faut maintenant arriver à une vitesse de croisière.

Monsieur Broto tient à préciser que les pistes évoquées ne peuvent pas être décrétées par la seule FSI. Il faut en discuter avec toutes les composantes.

Monsieur le Président remarque que ces nouvelles répartitions ne peuvent pas être envisagées pour le budget 2012, notamment pour le PPRL, car les composantes ont élaboré leur budget en fonction de la part qui leur a été attribuée.

Madame Pradin annonce qu'elle votera contre ce budget en raison de la responsabilité importante de l'Etat sur son désengagement vis à vis des Universités, mais aussi à cause des problèmes internes. Il n'est pas possible de parler de COM alors qu'il n'y a pas de BPI pour chaque composante. Il est urgent d'aller vers ces BPI qui permettront de ventiler certaines ressources, notamment les droits d'inscription.

De plus, elle partage l'analyse de Monsieur Trullen qui souhaite avoir une idée des évolutions sur les dernières années. Cela aurait dû être donné lors de la répartition des moyens. Expliquer qu'il suffit de diminuer les heures complémentaires pour arriver à l'équilibre est trop simpliste.

Monsieur le Président rappelle que les droits d'inscription servent à payer les fluides. Cette année, l'UPS a perçu 650 000 € pour le GVT (glissement vieillissement technicité), mais ce versement ne sera pas renouvelé l'année prochaine.

Monsieur Couderc indique qu'une méthode de calcul va permettre prochainement de mieux cerner le problème des fluides. De plus, la direction du Patrimoine, en optimisant l'utilisation des locaux, a diminué de 10 % la consommation de fluides.

Monsieur Pount-Biset explique qu'il va également voter contre ce budget car il déplore le manque de moyens donnés aux universités. La dotation de cette année augmente par rapport à celle de l'année dernière mais ne revient pas au même niveau qu'en 2010. En prenant en compte les réserves demandées, l'Université a de plus en plus de difficultés à fonctionner.

Monsieur Hauret-Clos reconnaît avoir aussi des inquiétudes sur la diminution des moyens alloués à l'enseignement supérieur et au social. De nouvelles ressources devront être trouvées. Il sera nécessaire d'aller vers la rationalisation des dépenses. Il y aura certainement une augmentation substantielle des frais d'inscription pour les étudiants. Cependant, il votera pour ce budget, exprimant ainsi un vote de confiance à la direction de l'université et des composantes.

Monsieur le Président soumet au vote le budget agrégé.

Le budget agrégé 2012 de l'université Paul Sabatier hors services interuniversitaires comprenant le budget principal et l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de la Fondation est approuvé par 21 voix pour et 6 contre.

Monsieur le Président soumet au vote le budget du SIMPPS.

Le budget 2012 du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS) est approuvé par 21 voix pour et 6 absentions.

Monsieur le Président soumet au vote le budget du SIUAPS.

Le budget 2012 du Service InterUniversitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS) est approuvé par 21 voix pour et 6 absentions.

Monsieur le Président soumet au vote le budget du SIREMIP.

Le budget 2012 du Service Interuniversitaire du REseau Midi-Pyrénées (SIREMIP) est approuvé par 21 voix pour et 6 absentions.

Monsieur le Président soumet au vote le plafond de masse salariale.

Les plafonds de masse salariale suivants sont approuvés par 21 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions :

- UPS hors interuniversitaire	266 259 552 €
- SIUAPS	44 524 €
- SIMPPS	651 000 €

Monsieur le Président soumet au vote le plafond d'ETPT.

Les plafonds d'emplois suivants sont approuvés par 21 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions :

- UPS hors interuniversitaire	4 486,99 ETPT
- SIMPPS	30,70 ETPT
- SIUAPS	7,64 ETPT

Point 1-2 : Décisions Budgétaires Modificatives

Madame Sinfort fait une rapide présentation des Décisions Budgétaires Modificatives de rattachement.

Monsieur le Président se réjouit de la diminution du nombre de Décisions Budgétaires Modificatives.

La décision budgétaire modificative de rattachement n° 4 et la décision budgétaire modificative de transfert n° 4 sont approuvées par 27 voix pour.

Madame Le Breton rappelle qu'il faudrait voter la modification du plafond de la masse salariale 2011, qui est donc d'un montant de 269 481 603 € pour l'UPS.

Les plafonds de masse salariale 2011 suivants sont approuvés par 22 voix pour et 5 ne prennent pas part au vote.

- UPS hors interuniversitaire	269 481 603 €
- SIUAPS	50 000 €
- SIMPPS	603 530 €

Point 1-3 : Présentation d'abondement de PPI 2011

Madame Daujam soumet un PPI pour le laboratoire de langues de l'IUT de Tarbes dont la construction sera réalisée d'ici 2013.

Le programme pluriannuel d'investissement relatif à la construction d'un centre de ressources en langues mutualisé à l'IUT de Tarbes, d'un montant total de 637 000 €, est approuvé par 27 voix pour.

Point 1-4 : Présentation d'opérations pluriannuelles (relations internationales)

Madame Daujam explique que dans le cadre du projet inter-bio, le report des crédits couvrant des crédits de fonctionnement en termes de missions, de colloques et autres frais, a été demandé.

L'opération pluriannuelle relative au projet Européen Inter région d'un montant total de 368 000 € est approuvée par 27 voix pour.

Point 1-5 : Présentation des recettes en admission en non-valeur (créances irrécouvrables)

Monsieur Bouillaguet explique qu'en matière de recettes, il n'est jamais certain de les encaisser en totalité. Les créances irrécouvrables soumises au vote se traduisent par des faillites (c'est-à-dire des procédures collectives qui font l'objet de liquidation et redressement judiciaire), et il n'y a aucun espoir de recouvrer. Il s'agit donc de charges pour l'établissement.

Le montant total des recettes en admission en non-valeur (créances irrécouvrables), soit 34 584,41 € au 12 décembre 2012, est approuvé par 23 voix pour.

Point 1-6 : Présentation du Contrôle Interne Comptable et Financier (CICF)

Monsieur Bouillaguet explique que le Ministère du Budget, a demandé de mettre en place un dispositif de maîtrise des risques financiers et comptables dans les établissements. Dans un premier temps, il faut établir une cartographie des risques (essentiellement la masse salariale, et le patrimoine pour l'Université). Dans un second temps, il faudra établir un plan d'action pour évaluer la maîtrise de ces risques.

Madame Pradin souhaite savoir à quelle échéance ce dispositif doit être opérationnel.

Monsieur Bouillaguet explique que le calendrier n'est pas finalisé. Le plan d'action sera préparé en début d'année pour être décliné durant toute l'année 2012.

Information du Conseil d'Administration.

Point 1-7 : Tarifs 2012 de location des locaux de l'UPS

Madame Iriart explique qu'a été rajoutée dans la fiche traditionnelle des tarifs de location la location du hall du bâtiment U4, qui est souvent demandé par des sociétés pour organiser des colloques.

Monsieur Sayah désire rajouter dans la partie « Réunion interne à l'UPS » le propos « y compris les organisations syndicales représentatives des personnels de l'UPS »

Monsieur le Président confirme que cela sera rajouté.

Les tarifs 2012 de mise à disposition de locaux et de personnels sont adoptés par 23 voix pour.

Point 1-8 : Remise de biens aux Domaines

Madame Iriart informe qu'il s'agit d'un véhicule provenant du STI, impropre à la circulation ainsi que des chaises appartenant à la salle du Cap. Elle précise que 30 de ces chaises sont données au SCUAPS.

Les remises aux domaines suivantes :

- un véhicule TRAFFIC immatriculé 31 N 9492A, impropre à la circulation,
- 120 chaises de la salle du CAP, non conformes aux normes de sécurité actuelles,

ainsi que le don de 30 chaises au Service Commun Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SCUAPS) sont approuvés par 23 voix pour.

Point 1-9 : Remise de biens mobiliers aux Domaines

La remise aux domaines des biens mobiliers obsolètes de l'UFR PCA :

- Photocopieur TOSHIBA
- Ecran + unité centrale marque Compaq Presario
- 4 ordinateurs (écran + unité centrale) Philips

est approuvée par 23 voix pour.

Point 1-10 : Demande de subvention Toulouse Université Club (TUC)

Madame Iriart précise que cette subvention annuelle de 6 100 euros pour le Toulouse Université Club a été budgétisée au niveau de l'UB 101.

Monsieur Boyer voudrait savoir quel est le lien entre le TUC et le SCUAPS.

Monsieur le Directeur Général des Services explique que TUC est un club multisports interuniversitaire alors que l'Association Sportive multisports de l'Université est propre à notre établissement. Il y a des liens étroits entre le SCUAPS et l'Association Sportive. Le TUC est un organisme académique qui est lié avec les établissements uniquement par des liens de longue date.

Monsieur Sayah estime que les 6 100 euros donnés au TUC sont peu de chose par rapport aux services rendus, notamment les tarifs préférentiels pour les stages de vacances offerts aux enfants du personnel.

Monsieur le Président approuve et soumet au vote cette subvention.

La demande de subvention du Toulouse Université Club (TUC) d'un montant de 6 100 € pour l'année 2011 est approuvée par 23 voix pour.

Point 1-11 : Cotisation GIP-UNF3S exercices 2010 et 2011

Madame Iriart explique qu'il s'agit d'une régularisation de la cotisation à l'Université Numérique Francophone des Sciences, de la Santé et du Sport pour un montant de 22 500 €.

Madame Pradin ajoute qu'il serait intéressant d'avoir dans un prochain CA, une visibilité sur ces universités thématiques qui sont toutes en train de devenir des GIP et qui ont donc des cotisations qui augmentent.

Monsieur le Président invitera le vice-Doyen de la Faculté de Rangueil, Monsieur Serrano, à faire un bilan lors d'un prochain CA.

La demande de cotisation au GIP UNF3S (Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport), pour les années 2010 et 2011, pour un montant de 22 500 € par an, est approuvée par 23 voix pour.

Point 2 : Information PRES.

Monsieur le Président rappelle qu'un texte présentant les grands principes a été voté au Conseil d'Administration du 28 novembre 2011. Le dossier a été envoyé jeudi dernier. Le bureau du PRES a communiqué un résumé déjà en ligne sur l'espace du PRES et bientôt disponible sur l'espaceca. Le texte détaillé sera déposé dès le lendemain de l'oral, qui aura lieu aux alentours du 5 février 2012.

Monsieur le Président rappelle que son mandat se termine le 4 mai au soir. L'élection des 3 conseils est fixée au 27 mars 2012. La commission électorale va prochainement être réunie, notamment pour finaliser les procédures de vote dans les sites délocalisés.

Point 3 : Approbation compte-rendu.

Point 3-1 : Approbation du compte-rendu du CA du 7 novembre 2011

Le compte-rendu du conseil d'administration du 7 novembre 2011 est approuvé par 23 voix pour.

Point 3-2 : Approbation du compte-rendu du CA du 28 novembre 2011

Le compte-rendu du conseil d'administration du 28 novembre 2011 est approuvé par 23 voix pour.

Motion présentée par le syndicat UNEF

Monsieur Pount-Biset expose aux conseillers une motion, soutenue par la CGT, la FSU et CFDT et présentée dans tous les Conseil d'Administration d'universités, relative aux questions budgétaires (annexe n° 3). Elle dénonce les baisses de budget de l'Enseignement Supérieur qui touchent les étudiants au quotidien.

Monsieur Reversat déclare être d'accord avec un bon nombre de points de cette motion, mais deux points l'interpellent. Tout d'abord, il est mentionné le « seuil minimal de 1 500 h pour les licences qui ne peut pas être atteint » alors qu'à l'UPS ce serait une réduction. D'autre part, il récuse le fait que le CA ait parlé des organismes de recherche.

Monsieur le Président rajoute que l'UPS est en phase avec les organismes de recherche.

Monsieur Pount-Biset tient à souligner que cette motion est commune à toutes les Universités et que le minima de 1 500 heures ne pourra pas être respecté dans tous les établissements, faute de moyens.

Concernant, la question des organismes de recherche, il précise que cette motion veut alerter sur le désengagement de l'Etat, notamment sur le sous-financement des Universités, des CROUS et de la recherche.

Monsieur Hauret-Clos rejoint Monsieur Pount-Biset sur plusieurs points. Néanmoins il estime qu'il y a confusion sur la question de la taxe sur les mutuelles. Il insiste sur le fait que les mutuelles VITTAVI et LMDE ont pour mission de gérer les parties complémentaires des mutuelles et la sécurité sociale étudiante.

Monsieur le Président soumet la motion au vote.

La motion proposée par le représentant de l'UNEF élu au Conseil d'Administration est approuvée par 6 voix pour, 5 voix contre et 17 ne prennent pas part au vote.

Monsieur Sayah ne comprend pas qu'on ne prenne pas part au vote d'une motion qui défend les moyens de l'Université.

Monsieur Reversat précise qu'il n'en voit tout simplement pas l'utilité.

Point 4 : Conventions

Point 4-1 : Convention de restauration tripartite UPS-CNRS-R2C

Point reporté à un prochain Conseil d'Administration.

Point 5 : Recherche

Point 5-1 : Compte-rendu du groupe de travail sur la Prime d'Excellence Scientifique (PES)

Monsieur Milon rappelle qu'à la demande du CA, du CS et du CTP, un groupe de travail a été constitué pour évaluer les campagnes à venir de PES. C'est un dispositif de primes fondé sur une évaluation par des groupes spécifiques, organisée au plan national, La disparition de ces groupes entraînera, à terme, une évaluation au plan local, en particulier par le Conseil Scientifique.

Il s'agit d'un dossier lourd et il semble opportun de commencer à s'y préparer.

Ce groupe de travail (constitué des représentants du Conseil Scientifique, des groupes d'avancement et de primes de l'administration, du Vice-Président CS, du Vice-Président Délégué RH et du Vice-Président CEVU) avait pour mission de préciser les modalités de fonctionnement de la campagne de PES.

Les 3 réunions de ce groupe ont permis d'échanger sur les problèmes posés ainsi que sur les procédures à mettre en place, de définir le rôle des groupes d'avancement et de primes et d'apprécier les critères de répartition de l'enveloppe PES entre les groupes d'avancement et de prime.

Ce groupe a réaffirmé son attachement à 3 points fondamentaux :

- le fonctionnement basé sur une évaluation externe des dossiers, notamment au niveau national, par section ou groupe de sections du CNU ;
- la diffusion d'une grille d'évaluation précise et connue des candidats ;
- le principe des dossiers en 3 niveaux A, B, C avec 50 % des candidats retenus, classés en catégorie A et B.

Il est indispensable de s'appuyer sur les Groupes d'Avancement et Primes (GAP) actuels, mais des adaptations sont nécessaires pour la mission PES.

Le Conseil Scientifique du 24 novembre a émis un avis favorable à l'unanimité (18 voix), pour l'ensemble de ces propositions.

Monsieur Knibiehler s'inquiète de savoir si l'université a les moyens de financer ces primes et sur leur mode de répartition.

Monsieur le Président déclare que le travail du Comité Technique d'Etablissement, dans ce domaine, est important. Un consensus est essentiel pour établir les modes de répartition de ces primes.

Madame Pradin souhaiterait avoir connaissance des documents concernant les enveloppes des primes pédagogiques et des primes de charge administrative.

Information du Conseil d'Administration.
--

Point 5-2 : Compte-rendu du groupe de travail sur le PR/MCF invités

Monsieur Milon rappelle que la lettre de cadrage préconisait de rétribuer les PR/MCF invités au « Per Diem », c'est à dire de prévoir le coût de la mission hors charges patronales, au lieu de les rémunérer sur la masse salariale.

Les inquiétudes ressenties dans les laboratoires utilisateurs des PR/MCF invités ont motivé leur participation à la réflexion sur les modalités de cette mise en place. Un groupe de travail a alors été constitué lors du Conseil Scientifique du 22 septembre.

Il apparaît que la procédure actuelle est très importante pour les laboratoires et le rayonnement international de l'Université, que les invités doivent être de grande qualité et qu'ils ne seront attirés que si les conditions d'accueil sont favorables.

A l'issue des différentes réunions, un texte détaillant toutes les modalités de passage au « Per Diem » de la campagne des PR/MCF invités a été finalisé.

L'objectif est d'économiser les charges salariales, inutiles pour ces visiteurs. La nouvelle procédure mise en place doit être simple, donner lieu à un paiement rapide et éviter une compilation de factures. Elle doit se faire par un acte de nomination de l'invité par le Président et un acte de fin de séjour avec un rapport de quelques pages prouvant la mission. Cette procédure a été transmise à la Direction Générale des Finances Publiques pour avis ; cette dernière a déclaré que seules les missions et les remboursements sur factures sont tolérés.

Le Conseil Scientifique a donc conclu qu'en l'absence de possibilités simples et légales pour mettre en place les « Per Diem », il est préférable de différer le changement de procédure et de garder le recrutement sur postes vacants, en attendant une évolution de la situation.

Monsieur Bouillaguet précise que la DGFIP a motivé sa réponse en expliquant que soit les professeurs invités répondent à des missions et dans ce cas leurs séjours doivent être payés selon les formes réglementaires, soit ce sont des vacances et l'Université ne peut pas échapper aux charges patronales. En droit français, les Per Diem n'existent pas s'ils ne sont pas rattachés à un contrat particulier.

Monsieur le Président précise qu'il a informé le Président de la CPU de cette situation.

Information du Conseil d'Administration.

Point 6 : Etudes et vie universitaire.

Point 6-1 : Modalités de Contrôle des Connaissances Santé.

Monsieur Rols explique qu'il s'agit de compléter les MCC présentées au mois d'octobre. Ces MCC concernent le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) et le diplôme de formation générale en Sciences Médicales. Tous les documents sont disponibles à la DEVE.

Il présente également succinctement les modalités de concours d'entrée en 1^{ère} année de psychomotricité ainsi que les modalités de l'examen d'aptitude à l'entrée en 1^{ère} année d'orthophonie pour la rentrée 2012-2013.

Le CEVU a voté ces MCC à l'unanimité (12 voix).

Les modalités de contrôle des connaissances Santé sont approuvées par 25 voix pour et 1 abstention.

Un deuxième volet de MCC suite à une modification de calendrier en L1 Sciences de la Nature est également soumis au vote du CA. Les effectifs importants de cette rentrée ont engendré un report de l'UE d'accompagnement, qui permettait de valider un ECTS au premier semestre.

Pour y remédier, le L1 a proposé que les étudiants ayant validé les 29 autres ECTS aient l'ECTS complémentaire accordé. Cette UE permet de préparer l'entrée à l'Université.

Pour les autres, l'UE d'accompagnement leur sera proposé au second semestre et son obtention aura pour effet la validation du premier semestre.

Madame Pradin demande si cette solution est provisoire.

Monsieur Rols confirme qu'elle est valable seulement pour cette année.

Monsieur Hauret-Clos estime qu'il serait préférable pour les étudiants que les MCC soient votées avant la rentrée universitaire.

Le déplacement de l'UE accompagnement du L1 SN (Sciences Nature) au 2^{ème} semestre pour les étudiants qui n'ont pas validé les 29 ECTS au 1^{er} semestre est approuvé par 25 voix pour et 1 abstention. Pour ceux qui ont obtenu les 29 ECTS, il leur sera accordé l'ECTS d'accompagnement avec comme note la moyenne des notes correspondant aux 29 ECTS.

Point 6-2 : Arrêté Licence et mise en œuvre programmée par la DGESIP

Monsieur Rols explique que l'arrêté d'août 2011 sur les licences étant paru après l'habilitation des licences actuelles, la DGESIP a décidé, afin de vérifier qu'elles étaient bien conformes au cahier des charges de cet arrêté, qu'il y aurait une nouvelle habilitation. Pour la vague A, il semble qu'il n'y ait pas d'urgence car l'offre de formation du prochain contrat quinquennal 2016-2021 devra être envoyée à la DGESIP avant le 15 octobre 2014 pour une évaluation par l'AERES.

Pour les licences en cours sur 2011-2015, il faudra faire remonter au Ministère pour le 15 juin 2013 des dossiers dits simplifiés expertisés de manière concomitante par le Ministère et l'AERES. Cela serait une évaluation souple sur la base de dossiers simplifiés dont on ne connaît pas le contenu et qui passerait ensuite devant le CNESER au printemps 2014 pour l'habilitation des actuelles licences en septembre 2014.

Cet arrêté de licence proposait un certain nombre de choses nouvelles, notamment la compensation automatique des UE d'un même semestre, ou entre semestres d'une même année.

Certains éléments sont à améliorer, notamment le référentiel de compétence, qui se décline en champs disciplinaire, transversal, linguistique et pré-professionnalisant pour lesquels le référentiel n'est pas encore sorti.

Par rapport aux licences pour lesquelles nous sommes à 1 800 heures en moyenne sur les 6 semestres, il faudra peut-être prévoir des réajustements par rapport à ces différents champs de compétences. La problématique sera de faire rentrer plus de transversal par rapport au disciplinaire.

Il est nécessaire de généraliser les stages (sur les 3 années de licence), le contrôle continu sur les 3 ans de licence ainsi que le conseil de perfectionnement par mention, où il y aurait une implication de partenaires industriels.

Tout ceci est à mettre en place avant le 15 juin 2013.

Information du Conseil d'Administration.
--

Point 6-3 : Licences spéciales : Structures d'enseignement et modalités de contrôle des connaissances

Monsieur Rols explique que des parcours spéciaux en maths, physique et chimie avaient été proposés en licence mention mathématiques, physique et chimie pour des élèves de lycées motivés pour mener un projet de cursus accéléré, basé sur l'apprentissage de l'autonomie, pour se projeter vers un master, voire poursuivre en recherche.

Or, le découpage en semestre et la ventilation en ECTS n'étaient plus en conformité avec le nouvel arrêté du 1^{er} août 2011.

Un découpage de la ventilation des ECTS a été opéré sur 6 semestres avec un stage au 6^{ème} semestre. Il est possible de capitaliser plus de 30 ECTS par semestre et le 6^{ème} semestre ne rentre pas dans les ECTS capitalisés pour l'obtention de la licence. Des UE facultatives vont permettre à l'étudiant d'affiner son projet ; elles sont positionnées en UE supplémentaires par rapport au diplôme. La nouveauté pour ce 6^{ème} semestre est qu'il y a une ventilation d'ECTS, notamment avec le stage d'initiation à la recherche pour 20 ECTS et la définition du projet professionnel.

Les MCC ont été proposées uniquement pour la 1^{ère} année. Il y a un contrôle continu généralisé sur le 1^{er} semestre et un contrôle partiel avec contrôle continu sur le 2^{ème} semestre.

33 étudiants sur une cinquantaine de candidatures ont été sélectionnés sur dossier.

Les étudiants issus des classes préparatoires, du PACES et de CFA peuvent intégrer un de ces 3 parcours directement en S2.

Monsieur le Président ajoute que ce projet est très soutenu par les professeurs de terminale. Le Recteur a fait plusieurs informations dans les lycées de la Région. L'organisation de ce parcours a été coordonnée par les professeurs de maths, de sciences, de physique et chimie.

Monsieur Rols précise que c'est une projection d'un parcours choisi par des étudiants en fonction de leurs capacités.

Monsieur le Président indique que ces actions innovantes existent dans d'autres universités toulousaines, en économie par exemple, et sont proposées par le PRES. L'expérimentation depuis quelques semaines montre une grande assiduité des étudiants.

Monsieur Bahsoun confirme que c'est un grand plaisir d'enseigner à de telles promotions et de trouver une telle réactivité. L'université a besoin d'attirer des étudiants de très bon niveau en leur offrant une formation de qualité.

Madame Pradin souhaite connaître le vote du CEVU sur ce sujet.

Lors de la première présentation de ces parcours, elle avait fait des remarques car elle estimait qu'il y avait de grosses erreurs dans cette mise en œuvre. Elle se réjouit de la valorisation du stage mais regrette que tout ce qui est innovant dans ces formations n'apparaisse in fine que comme des UE facultatives. Ce serait très motivant que ces UE comptent pour la validation des diplômes.

Elle affirme prendre du plaisir à enseigner à ses étudiants de bac techno qui peuvent avoir quelques difficultés.

Il faut faire des parcours différents, innovants, mais il ne faut pas proposer des classes préparatoires bis.

Monsieur Trullen s'associe en tant que représentant des employeurs, à ces parcours plus en phase avec la réalité du monde économique et qui vont permettre d'améliorer la qualité de recrutement des employeurs.

Monsieur Broto indique qu'il a fallu surmonter de nombreuses difficultés pour pouvoir monter ces formations. Leur objectif est de former des étudiants plus autonomes, capables d'apprendre plus vite mais totalement à l'opposé des classes préparatoires.

Monsieur Bahsoun précise qu'il a parlé du plaisir d'enseigner et non pas de non plaisir. Il ne ressent aucun plaisir quand il est contraint de remplir un programme avec 50 % d'échec. Ces formations vont permettre de sortir des diplômés de même niveau que ceux des écoles d'ingénieurs.

Monsieur Cribbs estime que ces parcours sont très bénéfiques pour un certain type d'étudiants. Mais beaucoup ne sont pas aussi sûrs de ce qu'ils veulent faire. Les ECTS supplémentaires peuvent instaurer la souplesse nécessaire pour mettre en place des passerelles.

Monsieur Reversat remarque qu'il est habituel de s'intéresser aux étudiants en difficulté mais que l'on ne s'occupe jamais des étudiants qui ont plus de facilités. Un étudiant qui a un rythme d'étude beaucoup plus rapide que la moyenne peut se retrouver en grande difficulté. Ces parcours s'adressent à cette population qui n'est pas forcément adaptée aux classes préparatoires.

Monsieur Rols indique qu'il ne s'agit pas de remettre en cause cette formation qui a démarré et qui a été votée. Il s'agit de la reventilation des ECTS pour se mettre en conformité avec le nouvel arrêté.

Lors d'un premier CEVU, le principe général a été adopté. Au CEVU suivant, il y a eu des difficultés car certains pensaient qu'il était prématuré de démarrer cette année. Lors du dernier CEVU, les conseillers pensaient qu'il s'agissait d'une information et le résultat du vote est de 1 pour, 1 contre et 11 refus de vote.

Madame Pradin remarque que beaucoup de conseillers du CEVU avaient mal vécu certains votes du CA qui allaient à l'encontre de leurs avis.

Les parcours exigeants de licence (mentions Mathématiques, Physique et Chimie), structure d'enseignement et modalités de contrôle des connaissances, sont approuvés par 22 voix pour et 3 abstentions.

Point 6-4 : Bilan rentrées FSI et F2SMH

Monsieur le Président rappelle le parcours de la mise en place de la FSI. La rentrée a été difficile mais il souligne le fait qu'il n'y a pas eu de suppression de personnels lors de la fusion des composantes. Il espère que tous les problèmes seront réglés pour la prochaine rentrée.

Monsieur Broto précise que le problème essentiel est celui de la gestion des salles d'enseignement. Il donne la parole à M. Bahsoun qui a été nommé chargé de mission sur ce sujet.

Monsieur Bahsoun rappelle que ce projet a pour objectif de permettre une meilleure lisibilité de l'offre de formation et de répondre au défi de l'emploi, notamment en ingénierie, au défi de la recherche, de la transversalité et de l'innovation. Il a également permis de décloisonner les UFR scientifiques et les départements et va induire une bonne optimisation de la fonction support.

La FSI a maintenant élu son conseil et son directeur selon la loi et dans le respect de la démocratie.

C'est une opération d'envergure qui concerne 9 000 étudiants et 2 000 personnels.

Les problèmes engendrés, d'une part, par la nouvelle maquette de formation et, d'autre part, par la fusion des services ont créé un certain mal-être. C'est aussi le résultat du cumul de dysfonctionnements qui existaient depuis 20 ou 25 ans car certaines pratiques n'étaient conformes ni à la loi ni aux règles de fonctionnement.

Aujourd'hui, le diagnostic est fait et les solutions sont en cours.

En ce qui concerne la gestion des salles, la FSI doit gérer 140 salles d'enseignement et 740 créneaux par jour. A certains moments, il a fallu régler 7 % de dysfonctionnements, jusqu'à 40 problèmes par jour dont les raisons sont diverses. Certains collègues n'ont pas respecté les nouvelles règles sur les emplois du temps, soit pour des contraintes pédagogiques valables, soit en raison de préférences personnelles sur certains créneaux horaires. De gros efforts sont demandés à ce niveau-là pour le 2^{ème} semestre et pour la rentrée prochaine.

Ensuite, les services administratifs, notamment la division de la formation, se mettaient en place. Il a fallu synchroniser et harmoniser le travail. Le logiciel CELCAT contenait des informations erronées qu'il a fallu vérifier et corriger. Le service de gestion des salles a déployé une énergie exceptionnelle. 95 % des problèmes ont été résolus en temps réel. Aujourd'hui, le seul problème qui persiste encore réside dans le fait que quelques collègues continuent à « squatter » des salles.

Néanmoins, le bilan hygiène et sécurité sur l'état des salles est catastrophique, indigne tant pour les étudiants que pour les enseignants. Des mesures d'urgence ont été prises, le bonus du contrat quinquennal va permettre de résoudre quelques problèmes et le Plan Campus est attendu avec impatience.

Enfin, il insiste sur le fait que la FSI compte 300 étudiants supplémentaires en L1, a créé et ouvert les licences spéciales et a commencé à assainir ses finances.

Monsieur le Président estime qu'effectivement l'harmonisation des pratiques est un très gros avantage. Il tient à saluer l'énorme travail accompli. Cette fusion a été faite au bon moment et la FSI représente une véritable force sur le site toulousain.

Chacun est conscient de l'état déplorable des salles. Grâce au financement du Conseil Général qui cible les salles d'enseignements, certains travaux vont être effectués. Les architectes de Plan Campus ont déclaré que le bâtiment 1TP1 ne pouvait pas être détruit ; le Pôle associatif lui donnait une mauvaise image mais 200 000 € ont été consacrés pour le déplacer dans un autre lieu, au Paul Et. La réhabilitation du 1TP1 va permettre d'économiser par rapport à une destruction et reconstruction. Les bâtiments U et 4R3 vont également être réhabilités, ainsi que les salles S qui seront d'ici 3 ans supprimées.

L'université ne s'est pas assez occupée de ses locaux. La mise en place des correspondants bâtiments est positive, la vidéosurveillance est installée petit à petit et limitera les dégradations.

Mme Gardes explique l'énervement de certains collègues qui n'avaient pas de salle pour faire cours et qui constataient sur place que celles-ci étaient libres. Comment ce problème récurrent va-t-il être réglé ?

Monsieur Bahsoun estime que ce problème est aujourd'hui résolu. Les informations dans CELCAT sont maintenant en cohérence avec la réalité. La seule difficulté persistante est celles des squatters.

Il ajoute que, dans le cadre du contrat quinquennal, un budget a été prévu pour alimenter les salles de cours et de TD en craies et tampons.

Madame Ong Meang regrette l'absence du directeur de la F2SMH qui aurait pu présenter les difficultés de rentrée de cette composante.

Monsieur Rols a constaté lui aussi le problème des squatters qui ne sont plus accueillis à la halle technologique de l'UFM.

A l'évidence, les bâtiments des années 60 rénovés vieillissent mieux que les plus récents.

Il faut maintenant travailler à la FSI sur une meilleure fluidité entre les différents services.

Pour la F2SMH, les flux étudiants augmentent depuis 2 ans. Pour les néo entrants, les inscriptions ont dû être arrêtées au 21 juillet et près de 250 étudiants ont été refusés après cette date. La suspicion est grande que ceux-ci cherchent à s'inscrire au prochain semestre. Il faudra réfléchir à la capacité d'accueil car une augmentation de 20 % est prévisible pour l'année prochaine.

Monsieur Knibiehler souligne le fait que malgré toutes les difficultés vécues à la rentrée, aucun blocage n'a été effectué. Il remercie tous ses collègues, tous les BIATOSS, les secrétaires pédagogiques qui ont œuvré pour la réussite de cette fusion.

Monsieur Cribbs approuve le fait que la mise en place de la FSI a mis en lumière la fragilité institutionnelle qui existait. La gestion des salles a gagné en transparence. Jusqu'à présent, les informations de chacun étaient parcellaires. Il souligne l'énorme travail accompli.

Monsieur Rols rappelle que pour la prochaine rentrée, il faut trouver des espaces pour accueillir les M2 à faible effectif.

Information du Conseil d'Administration.
--

Point 6-5 : Projet de master double diplôme Génie Civil

Monsieur Rols explique qu'il s'agit d'un master recherche en génie civil en cohabitation avec l'INSA. Il y a de nombreux échanges sur le plan scientifique au niveau du laboratoire de recherche commun UPS/INSA avec une équipe de recherche de l'Université de Sherbrooke. Ils veulent aller plus loin dans leurs échanges avec la mise en place d'un double diplôme. Ils sont confrontés à une double difficulté, la mise en phase de date de début et de durée des cours et le coût d'inscription au Canada.

Ce master de recherche se prépare en un an avec 5 mois d'enseignement et 5 mois de stage alors qu'au Canada, la formation se fait sous la forme d'une maîtrise québécoise qui dure deux ans et qui permet d'avoir aux étudiants au moins un an et demi d'initiation à la recherche. Il est donc proposé que quelques étudiants de la maîtrise québécoise puissent venir à Toulouse pour suivre les 6 mois d'enseignement du M2 Recherche. Inversement, quelques uns de nos étudiants pourraient poursuivre leur stage de recherche dans une équipe québécoise avec une co-tutelle au niveau de l'encadrement du stage. La particularité c'est que nos étudiants français feraient un stage d'un an et demi au lieu de 5 mois et se verraient donc délivrer le double diplôme à l'issue des deux années de formation de maîtrise québécoise. Il y a aussi un problème de mise en phase du démarrage des années car l'année universitaire commence en mars au Canada. Enfin, les coûts d'inscription sont de l'ordre de 1400 dollars canadiens par semestre.

Mais les professeurs québécois donneraient aux étudiants français un financement de l'ordre de 16 000 dollars canadiens.

Monsieur le Président rappelle que l'évolution du génie civil dans notre université va se faire via l'UPSSITECH.

Monsieur Rols spécifie qu'il s'agit d'une autre filière du génie civil. 2 ou 3 étudiants pourraient être intéressés par ce master Recherche.

Madame Gardes n'a pas bien compris comment allait être résolu le problème de la durée de la partie Recherche qui est très différente de ce que nous connaissons. Comment les Canadiens vont-ils délivrer un diplôme canadien avec une telle différence ?

Monsieur Rols précise que pour les étudiants qui sont en cursus normal, en M2 recherche, il y a 5 mois d'enseignement et 5 mois de recherche. Parmi ces étudiants, s'il y en a deux ou trois qui veulent poursuivre avec la maîtrise québécoise, ils feront leurs 5 mois d'enseignement à Toulouse puis ils partiront un an et demi en stage au Québec. Ils obtiendront leur double diplôme, le master recherche toulousain et la maîtrise québécoise à l'issue de son stage d'un an et demi.

Le projet de master double diplôme Génie Civil entre l'université Paul Sabatier et l'Université de Sherbrooke (Canada) est approuvé par 24 voix pour.

Point 6-6 : Projet de convention de coopération pédagogique entre l'UPS et l'Université d'Abomey Calavi

Monsieur Rols explique que cette formation a démarré en 2008 avec un soutien fort de l'IRD qui a une activité importante su place. Elle est aujourd'hui habilitée et est dédiée exclusivement à l'Afrique. Elle permet de diplômer de jeunes Africains et a la particularité d'avoir une suite importante en thèse. Cette convention définit les conditions de mise en

œuvre de cette offre de formation tant sur le pilotage que sur la mise en place des jurys, des modalités de contrôle des connaissances, etc...

Le groupe TOTAL est un partenaire important car il finance des bourses d'études.

Le CEVU a émis un avis favorable à l'unanimité (13 voix).

Le projet de convention de coopération pédagogique Master 2 « Océanographie Physique et Applications » entre l'université Paul Sabatier et l'université d'Abomey Calavi (Bénin) est approuvé par 24 voix pour.

Point 6-7 : Calendriers et examens anticipés de la Faculté des Sciences et Ingénierie et F2SMH.

Monsieur Rols explique qu'il s'agit de modifications du calendrier initial dues à la nouvelle offre de formation.

Les calendriers et examens anticipés de la Faculté des Sciences et Ingénierie et F2SMH sont approuvés par 24 voix pour.

Monsieur Auneau, qui a rejoint le conseil, explique brièvement les difficultés rencontrées lors de la rentrée en F2SMH. Les réorientations pour le second semestre, notamment les étudiants qui sont inscrits dans une autre composante et souhaitent se réorienter, seront limitées à 30 ou 40 étudiants.

Les 950 étudiants du S1 et du L1 ont été absorbés malgré les contraintes. En termes de contraintes matérielles, il a fallu faire preuve d'ingéniosité et globalement tout a fonctionné. C'est plutôt un bilan positif dans le cadre d'un contexte particulièrement difficile.

Au-delà de cet effectif de 950 étudiants, les difficultés seraient majeures.

Le budget 2012 sera difficile à boucler en équilibre. Il faut gérer la rentrée 2012-2013 avec un nombre d'étudiants raisonnable.

Monsieur le Président confirme qu'il faut prendre contact avec le Recteur pour régler ce problème de flux d'étudiants en F2SMH.

Il insiste sur le fait qu'il faut rapidement mettre en place un groupe de réflexion pour organiser la répartition de l'augmentation de la réserve imposée par le Ministère.

Point 6-8 : Demande d'ouverture de sections d'apprentissage auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées pour l'année universitaire 2012-2013

Monsieur Benzékri rappelle que le Conseil Régional demande chaque année le projet d'établissement afin d'obtenir l'agrément de nouvelles formations par la voie de l'apprentissage. Depuis deux ans, seulement deux propositions de demande d'ouverture annuelles sont possibles.

Le projet d'établissement proposant l'ouverture de la licence professionnelle Métiers de la Santé au Travail (MEST) sur le site d'Auch (en collaboration avec l'IUT et la faculté de médecine) et de la 2^{ème} année de DUT GEII doivent être soumis au vote du Conseil d'Administration.

En matière d'apprentissage, alors que les propositions de l'année dernière n'ont pas reçu l'agrément du Conseil Régional, d'autres ont permis l'ouverture de la licence et du master MIAGE, ainsi que l'augmentation des effectifs apprentis pour le master STRI.

Cette année devaient se rajouter deux autres nouvelles demandes :

- une émanant de la licence professionnelle Technique Industrielle en Aéronautique et Spatiale (TIAS).

- une autre sur la maintenance et l'exploitation des équipements en énergies renouvelables à Tarbes.

Cette dernière a bénéficié d'un arrangement avec l'ensemble des lycées. Une demande en partenariat avec les lycées et le CFA 65 pourra être faite.

La licence professionnelle TIAS regroupée avec les deux autres et conçue pour pouvoir accueillir des publics en alternance, a connu un véritable engouement. Elle répond aux attentes du monde socio-économique. Sur 72 étudiants inscrits au niveau de cette licence professionnelle, 44 ont un contrat de professionnalisation.

Le Conseil Régional va mener un audit de la valeur ajoutée de l'apprentissage dans l'Enseignement Supérieur. Après analyse, les deux demandes sont maintenues et la licence professionnelle TIAS sera reconsidérée l'année prochaine.

Les dossiers sont traités habituellement en juin de l'année N pour une ouverture l'année N+1. Cette année avec la mise en place retardée du Contrat d'objectifs et de moyens, le calendrier a été bouleversé et les demandes des différents CFA seront présentées en octobre.

Les demandes d'ouverture de sections d'apprentissage auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées pour l'année universitaire 2012-2013, soit :

- Licence professionnelle Métier de la Santé (MEST) à Auch
- 2^{ème} année de l'IUT GEII à Toulouse

sont approuvées par 24 voix pour.

Monsieur le Président demande un rapide bilan du dossier alternance global pour les investissements d'avenir.

Monsieur Benzékri informe qu'il y a deux volets :

- la rénovation de l'appareil de formation qui consiste à développer une offre de formation en alternance pour les plateformes technologiques ;

- le logement : au vu de l'augmentation des effectifs d'alternants et de la forte pression au niveau du logement sur Toulouse, il est étudié avec le CROUS la mise en place d'une réponse par la construction d'une résidence à caractère hôtelier de 150 studios. Pour cela, la Région et les collectivités territoriales seront sollicitées.

Monsieur le Président précise que l'Académie des Sciences a été reçue la semaine dernière à propos des maisons régionales des Sciences et des Technologies. En effet, les enseignants du premier degré, des collèges et lycées pourront bénéficier d'une formation plus spécifique dans le domaine des sciences et de la technologie. La halle de technologies a été retenue comme endroit potentiel. Le résultat définitif sera connu après-demain.

Point 7 : Ressources Humaines.

Point 7-1 : Recours à l'instance nationale pour la campagne PES 2012

Madame Gardes informe que le Ministère demande aux établissements qui sont passés aux RCE de choisir entre deux possibilités, concernant la campagne PES 2012, soit de recourir à l'instance nationale, soit de gérer l'attribution des primes au niveau local.

Le recours à l'instance nationale pour la campagne de PES (Prime d'Excellence Scientifique) est approuvé par 25 voix pour.

Fin de la séance à 16h20.



Université
Paul Sabatier
TOULOUSE III

Doc II-1 bis (voir p.33)

répartition de la dotation hors infrastructure recherche			
ventilation de sympa après réajustement des IUT de Toulouse et de Tarbes			
Unités Budgétaires		2011	2012
STAPS	N2_012	606 048 €	606 048 €
IUT TOULOUSE	N2_013	5 865 381 €	5 865 381 €
LANGUES VIVANTES	N2_014	315 089 €	
IUT TARBES	N2_016	1 602 811 €	1 602 811 €
FACULTE CHIRURGIE DENTAIRE	N2_017	227 171 €	227 171 €
FACULTE MEDECINE PURPAN	N2_018	355 716 €	355 716 €
FACULTE MEDECINE RANGUEIL	N2_019	877 247 €	877 247 €
FACULTE SC. PHARMACEUTIQUES	N2_020	258 311 €	258 311 €
M I G	N2_031	770 766 €	
(dont IREM)	N2_031	25 000 €	
P C A	N2_032	821 888 €	
(dont AIP)	N2_032	54 000 €	
S V T	N2_033	811 271 €	
I U P	N2_034	127 252 €	
FSI	N2_035	0 €	3 197 652 €
PATRIMOINE	N2_100	2 548 310 €	2 548 310 €
SERVICE. GENERAL . ADM	N2_101	3 748 373 €	3 960 123 €
PSN (C I C T)	N2_101	211 750 €	
S C A S	N2_102	520 000 €	520 000 €
S C U A P S / SHN	N2_104	164 653 €	164 653 €
S C U I O	N2_105	357 868 €	357 868 €
L I SCIENCES	N2_106	272 386 €	
RESSOURCES HUMAINES	N2_110	19 576 931 €	19 576 931 €
(dont SUP)	N2_110	48 000 €	
DSL	N2_111	0 €	11 194 200 €
SERV.COM. DE DOCUMENTATION	N2_150	1 544 184 €	1 544 184 €
SIUAPS	N2_905	252 425 €	252 425 €
S I M P P S	N2_906	219 422 €	219 422 €
MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE	N2_908	118 729 €	110 000 €
VOLET LABO BQF	DSL	7 944 000 €	
INFRASTRUCTURE	DSL	3 250 200 €	
RESERVE OBLIGATOIRE	N1_UPS	601 511 €	617 003 €
ACTIONS FLECHEES *	N1_UPS	0 €	
PROVISION	N1_UPS		41 237 €
TOTAL		54 096 693 €	54 096 693 €



ACCORD CONCLU AVEC LES IUT DE TOULOUSE ET DE TARBES SUR LES
MODALITES DE REAJUSTEMENT BUDGETAIRE - BUDGET 2011
(approuvé en CA du 13 Décembre 2010)

Lors des réunions budgétaires entre les directions de l'université et celles des IUT le chiffre de la baisse réelle demandée aux IUT a été arrêté conjointement après discussion à environ 12,5 % sur les moyens récurrents ou à 6,5 % affirmée par la direction de l'IUT A, des discussions ont eu lieu avec l'université, des enveloppes ont été ajustées dans le calcul des moyens alloués et l'assiette a été recalculée sans les crédits de maintenance immobilière.

L'ajustement complémentaire entre les crédits ouverts au budget initial présenté au vote du conseil d'administration du 13 décembre 2010 et le montant des BPI des IUT présentés dans le tableau joint se traduira sur l'exercice 2011 par un redéploiement de crédits de l'université vers les IUT avant la fin du mois d'avril.

La compensation pour les heures défiscalisées sera évaluée conjointement et donnera lieu à un réajustement avec l'ensemble des crédits.

Les crédits de maintenance patrimoine seront intégrés au BPI des IUT après délibération du conseil d'administration sur proposition de la commission des bâtiments.

Les directions des IUT acceptent de reporter des programmes d'investissement à hauteur de 264 208 € pour l'IUT A et de 73 842 € pour l'IUT de Tarbes afin de marquer leur solidarité par rapport au problème budgétaire de l'université.

Une fois de plus, le projet de loi de finances pour 2012, suscite l'inquiétude et la colère de la communauté universitaire. L'augmentation du budget pour l'enseignement supérieur et la recherche présentée par le gouvernement de 769 millions d'euros en 2012 est largement inférieure aux engagements pris en 2007. En dépit d'effets d'annonces qui intègrent les crédits de l'opération campus et des crédits impôts recherche (CIR), les crédits de paiement de la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (MIREs) stagnent avec une progression inférieure à 1% soit en dessous de l'inflation (1,7% en 2012). Cette stagnation revient à une réduction des moyens accordés à la plupart des universités, établissements et laboratoires, qui vont à nouveau se retrouver enfermés dans la pénurie budgétaires. L'augmentation avancée par le gouvernement de 214 millions d'euros pour la recherche est absorbée par les CIR qui progressent de 174 millions d'euros et représentent 5,3 milliards d'euros, soit 20% du budget de la MIREs. Par ce tour de passe-passe budgétaire, le gouvernement fait passer l'absence de recette fiscale en augmentation de ses dépenses.

Concernant les crédits en faveur de la réussite des étudiants, le gouvernement décide de tourner le dos à ses propres engagements.

- Le budget de la licence diminue pour la deuxième année consécutive. Depuis 2010 ce sont 59 millions d'euros de diminution du budget de la licence. Les ambitions du gouvernement de parvenir à 50% d'une classe d'âge au niveau licence et le seuil minimal de 1500 heures de cours en licence en 2012 ne pourront être atteints faute de moyens et de créations de postes.
- Le budget à destination de la vie étudiante est lui aussi largement insuffisant. Le financement du 10ème mois de bourse n'est toujours pas pérennisé pour les années à venir, le FNAU est comme en 2011 amputé de 11 millions d'euros. Le budget de fonctionnement du CNOUS diminue de 1 million d'euros alors même que ses missions se développent face à une précarité étudiante grandissante. A cette situation difficile, le gouvernement fait le choix d'augmenter la taxe sur les mutuelles (TSCA) qui va transformer le droit à la santé en un luxe que les étudiants ne pourront pas se payer.

Malgré les annonces du ministre, l'Enseignement Supérieur et la Recherche n'échappent pas à la rigueur. Si le plafond d'emplois reste stable (à la différence du reste de la fonction publique où 34 000 postes seront supprimés dont 14 000 dans l'Education Nationale), non seulement il ne permet pas de faire face aux missions et charges accrues des établissements et des organismes induites par le passage aux RCE, mais il ne garantit même pas que tous les postes de fonctionnaires soient publiés et pourvus. De très nombreux établissements se retrouvent aujourd'hui dans l'incapacité de voter des budgets en équilibre. Pour atteindre l'équilibre, les établissements devront geler des postes ou encore supprimer des filières à faible effectif. Les besoins en emplois d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de personnels administratifs et techniques sont quant à eux de moins en moins couverts par des emplois statutaires et la précarité s'aggrave.

Le conseil d'administration de l'UPS considère que le budget 2012 de l'ESR poursuit le désengagement de l'Etat des universités et des organismes de recherche, aggrave les conditions de